

# PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE

*Medistri*



**Équipe de projet :**

Shoko Nilforoushan, Directrice  
Jonathan Chion, Chef de projet  
Victor Gellerstad, Chargé d'études

**Nom du document :**

Medistri\_Plan\_Mobilité\_Entreprise\_V2.0

**Nombre de pages :**

23 pages

**Révisions :**

Version	Date de révision	Objet de révision
1.0	13.12.2024	Consolidation du questionnaire
1.1	18.12.2024	Interprétation Statistique
1.2	16.01.2025	Mesures
2.0	23.01.2025	Relecture Medistri

**Date :**

23 janvier 2025

**Domdidier**

Rte de l'Industrie 96  
1564, Domdidier  
Tél : 026 676 90 80  
E-mail : helpdesk@medistri.swiss

## Table des matières

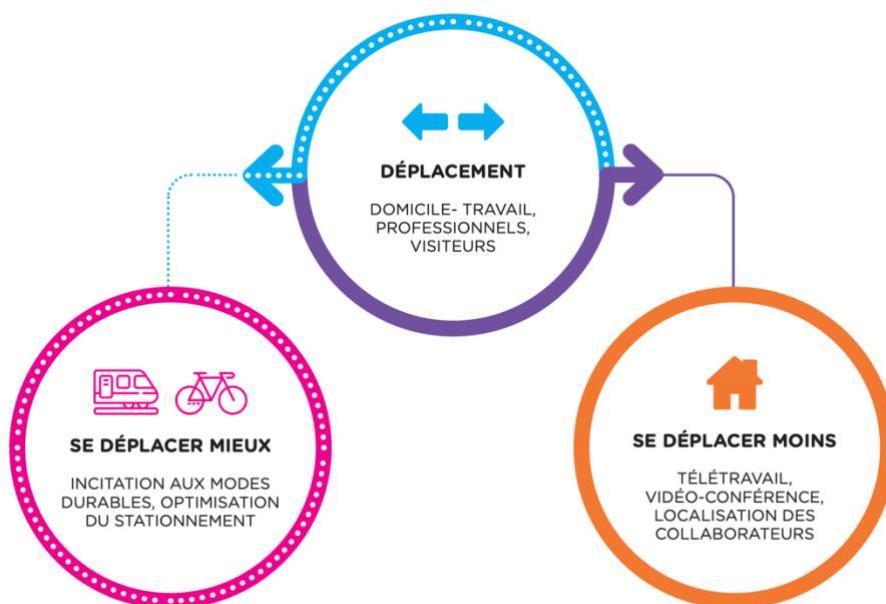
<b>1. Introduction .....</b>	<b>4</b>
1.1 Qu'est-ce qu'un plan de mobilité d'entreprise (PME) ? .....	4
1.2 Présentation de Medistri.....	6
1.3 Structure du Plan de Mobilité d'Entreprise.....	9
<b>2. Accessibilité multimodale actuelle au site.....</b>	<b>10</b>
2.1 Accessibilité en transports individuels motorisés .....	10
2.1.1 Hiérarchie du réseau routier .....	10
2.1.2 Stationnement .....	11
2.2 Accessibilité en transports en commun (TC) .....	12
2.3 Accessibilité en modes doux.....	14
2.4 Temps de déplacement .....	15
<b>3. Habitudes de Déplacement Actuelles .....</b>	<b>18</b>
3.1 Déplacements Domicile-Travail .....	18
3.2 Déplacements Professionnels .....	19
<b>4. Identification des besoins .....</b>	<b>20</b>
<b>5. Objectif du PME.....</b>	<b>21</b>
<b>6. Conclusion.....</b>	<b>23</b>

## 1. Introduction

### 1.1 Qu'est-ce qu'un plan de mobilité d'entreprise (PME) ?

Un Plan de Mobilité d'Entreprise (PME) est un outil stratégique conçu pour encourager l'adoption de solutions de mobilité durables et réduire la dépendance aux transports individuels motorisés. Son objectif est d'optimiser les déplacements pendulaires et professionnels des collaborateurs, ainsi que les autres trajets et transports liés aux activités de Medistri, tout en tenant compte des besoins spécifiques des usagers. La finalité est de promouvoir des solutions de mobilité adaptées et efficaces dans chaque situation.

Le PME représente un processus évolutif, ajustable aux changements de contexte et aux besoins propres de chaque organisation.



(Fig. 1. Extrait du guide des plans de mobilité pour les entreprises et les institutions, Agglo Fribourg)

#### Cadre légal et contexte pour le canton de Fribourg

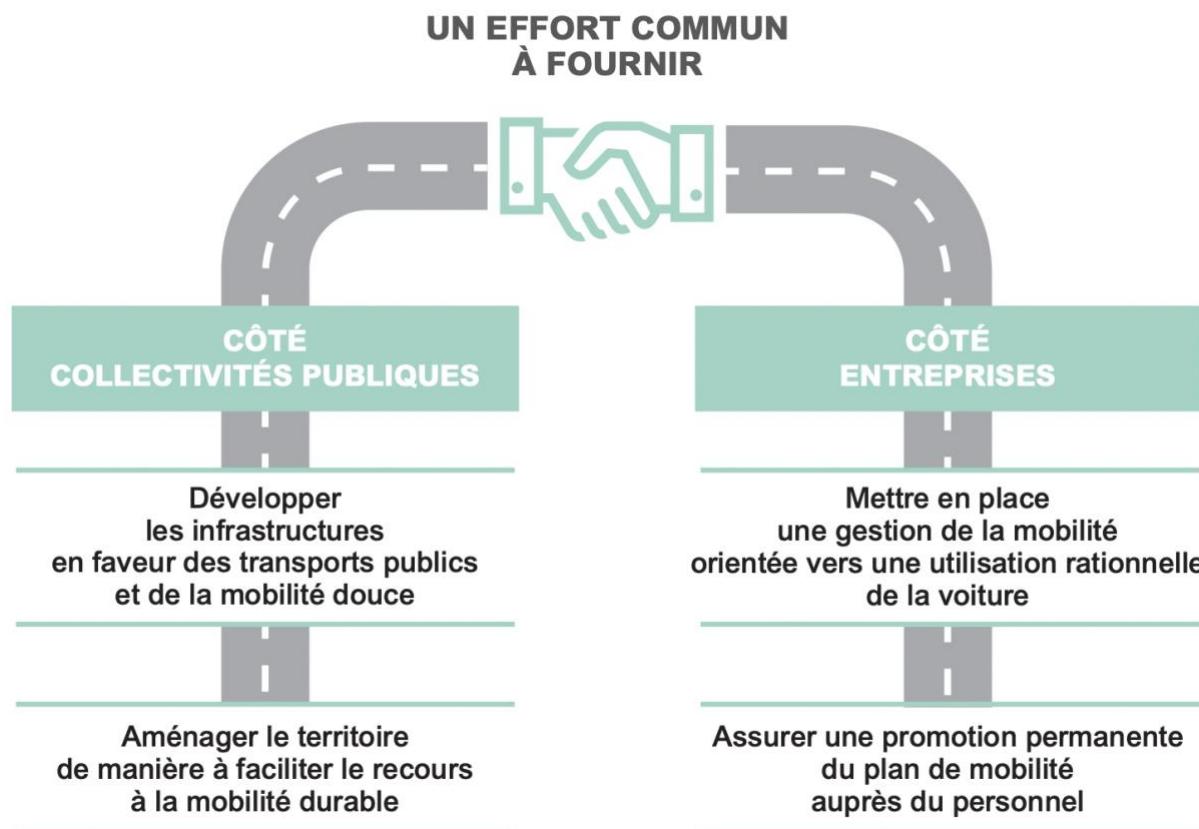
Dans le canton de Fribourg, la Loi sur la Mobilité (LMob), adoptée le 5 novembre 2022 et entrée en vigueur le 1er janvier 2023, impose à toute entreprise ou administration publique comptant plus de 50 employés (équivalents plein temps) de mettre en place un plan de mobilité visant à définir et optimiser les déplacements générés (art. 49 al. 1). Ce plan doit être déposé auprès de la commune pour publication (art. 49 al. 4).

Le développement d'infrastructures et de services de transport est crucial pour offrir un éventail élargi de modes de déplacement. Néanmoins, il est également nécessaire

d'accompagner les collaborateurs afin de favoriser l'utilisation de moyens de transport plus durables, en fonction des trajets et des besoins spécifiques. Dans ce cadre, Medistri peut jouer un rôle essentiel en encourageant des habitudes de mobilité responsables par des incitations pertinentes.

### Exigences de la loi sur la mobilité pour le PME dans le canton de Fribourg:

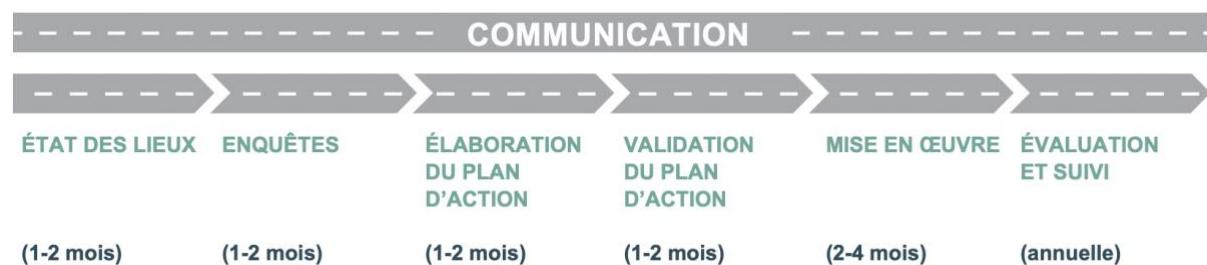
- **Nouveau site** : Un plan de mobilité doit être élaboré dans l'année suivant l'implantation d'une entreprise ou administration sur le territoire fribourgeois. Pour une demande de permis de construire en procédure ordinaire, le plan de mobilité doit être inclus dans le dossier (art. 49 al. 1).
- **Site existant** : Pour les entreprises et administrations déjà en place au moment de l'entrée en vigueur de la loi, un délai de deux ans est accordé pour l'établissement du plan de mobilité (art. 49 al. 3).
- **Mise à jour** : Le plan de mobilité doit être actualisé tous les cinq ans (art. 49 al. 5).



(Fig. 2. Extrait du plan de mobilité – guide à l'attention des entreprises et institutions (Métropoles lémaniques)

## Structure et objectifs du plan de mobilité pour Medistri

Un plan de mobilité englobe un ensemble de mesures touchant aux divers aspects de la mobilité liée aux activités de Medistri. Ces mesures visent à réduire les déplacements en transports individuels motorisés et à encourager l'utilisation de moyens de transport durables pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels. La démarche comprend plusieurs étapes successives, comme illustré dans la figure ci-dessous.



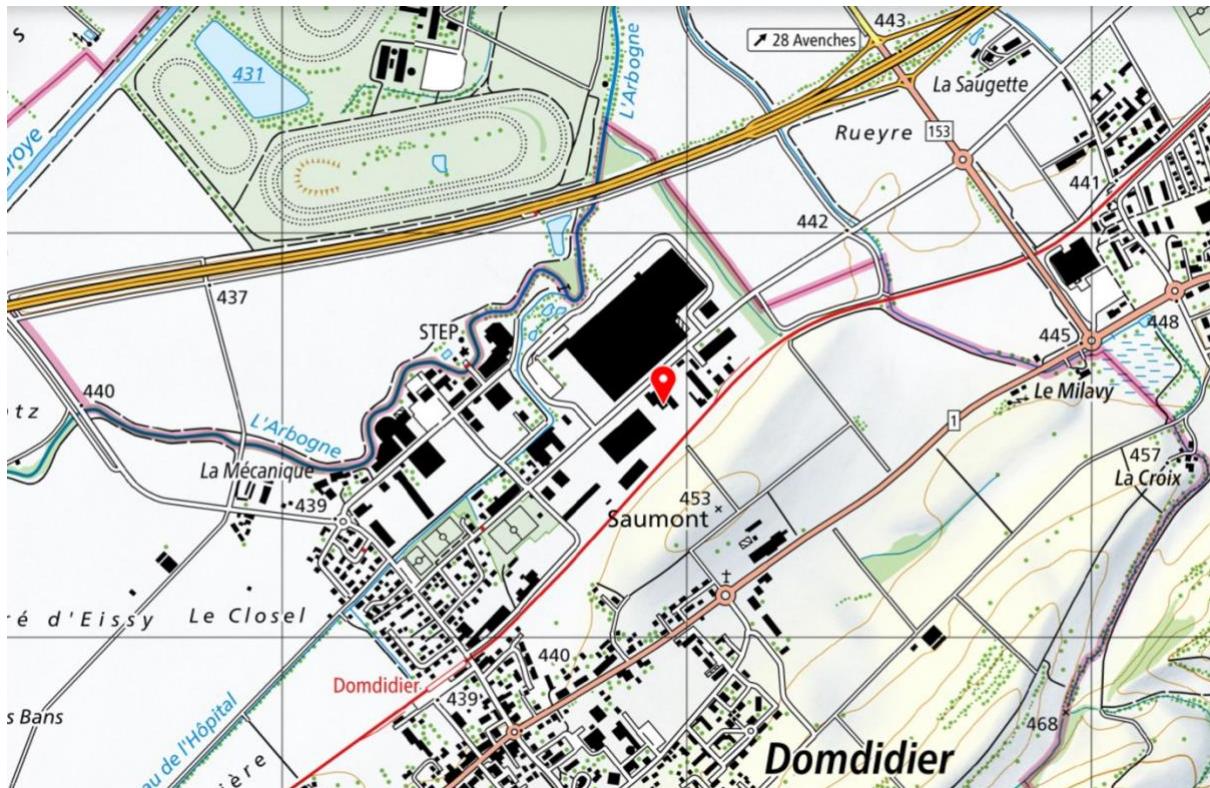
(Fig. 3. Extrait du plan de mobilité – guide à l'attention des entreprises et institutions (Métropoles lémaniques)

## 1.2 Présentation de Medistri

Medistri, fondée en 2006 et située à Domdidier dans le canton de Fribourg, est un acteur clé dans le domaine de la stérilisation et des services de laboratoire pour le secteur des technologies médicales. Cette entreprise suisse se spécialise dans la stérilisation contractuelle, l'emballage, ainsi que dans une large gamme de services de laboratoire, incluant la microbiologie, la chimie analytique et bio analytique, et la biologie cellulaire. Medistri se distingue par son approche d'infrastructure intégrée, offrant à ses clients un support continu, depuis la phase de recherche et développement jusqu'à la mise en conformité des dispositifs médicaux selon les normes internationales telles que l'ISO 13485 et les règlements de la FDA (Food and Drug Administration) américaine.

L'entreprise, qui emploie 80+ collaborateurs en Suisse, est particulièrement bien située pour répondre aux besoins de ses clients. Elle a pour mission de réduire les barrières de développement des produits de santé en proposant des solutions logistiques et techniques pour les entreprises de toutes tailles, des jeunes pousses aux grandes multinationales.

En plus de ses capacités en stérilisation et en validation, Medistri dispose de laboratoires certifiés ISO 17025, offrant des services rigoureusement conformes aux normes européennes CE pour les dispositifs médicaux. Cette combinaison unique de services permet aux entreprises de santé d'accélérer la mise sur le marché de leurs produits tout en garantissant une qualité et une sécurité optimales pour les utilisateurs finaux.



*Fig. 4 Localisation de l'entreprise Medistri*

94.4% des employés travaillent en horaire de journée, les 5.6% restant travaillent en horaires décalés. L'entreprise travaille aussi les week-end.

Dans le cadre de son engagement pour une mobilité durable et dans le respect de la législation cantonale, Medistri s'engage à optimiser la mobilité de ses collaborateurs, en encourageant des modes de transport plus durables et adaptés à ses besoins croissants.

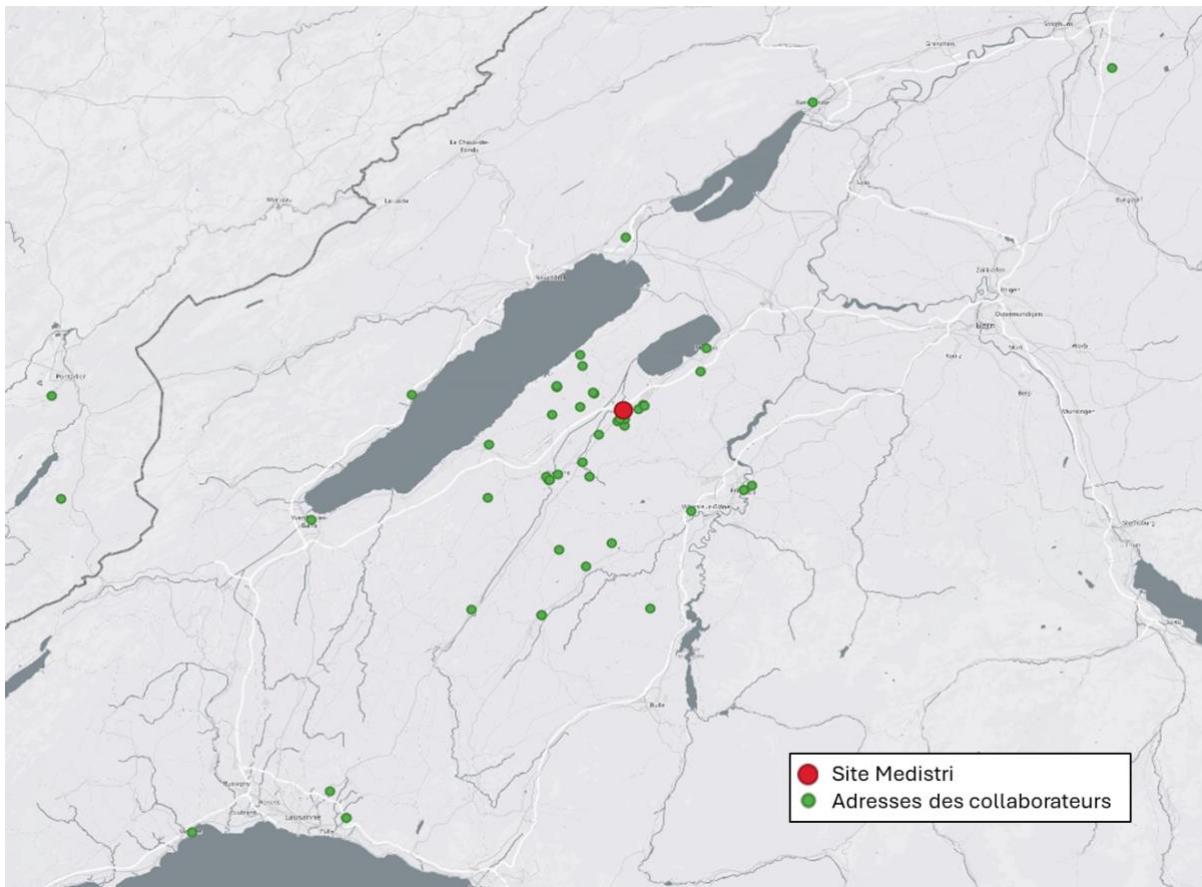


Fig. 5 Localisation des 80+ collaborateurs de Medistri

67% des collaborateurs habitent à moins de 20 km de l'entreprise. 2 collaborateurs résident en France (département du Doubs). 57% des collaborateurs habitent à Payerne, 11% à Fribourg (2 villes les plus représentées). Le seul collaborateur basé à plus de 100km fait uniquement du télétravail.

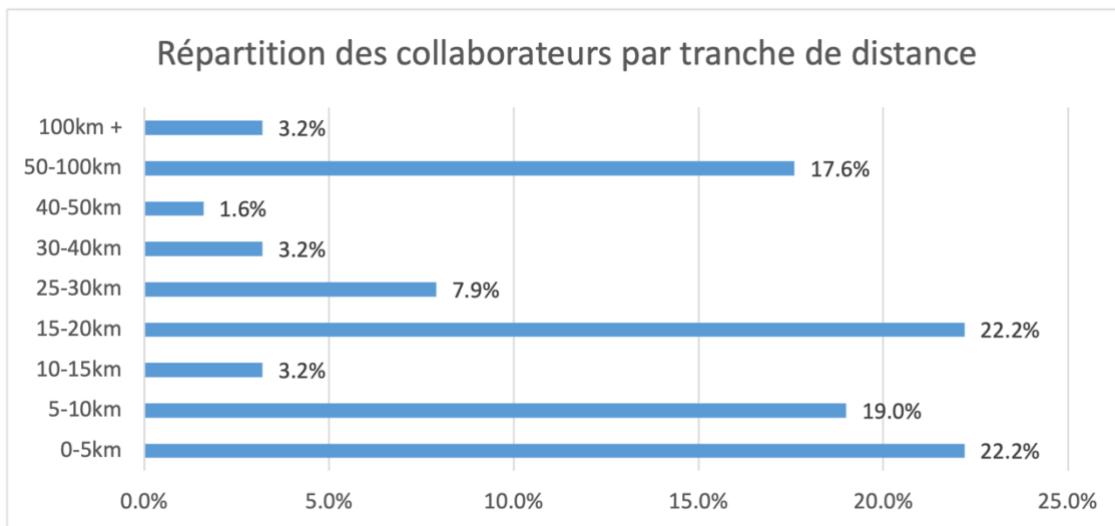


Fig. 6 Répartition des collaborateurs en fonction de la distance à l'entreprise

## 1.3 Structure du Plan de Mobilité d'Entreprise

Conformément aux prescriptions des différents guides, le plan de mobilité d'entreprise de Medistri comprendra 6 phases. Le présent document définit les quatre premières phases :

- Un état des lieux permettant de contextualiser l'entreprise (chapitre 2) ;
- Une enquête déplacement permettant de connaitre la pratique actuelle des collaborateurs et les besoins (chapitre 3) ;
- La définition des objectifs (chapitres 4) ;
- La sélection et la hiérarchisation des mesures (chapitre 5).

La mise en œuvre des mesures (phase 5) et l'évaluation, suivi et mise à jour (phase 6) seront réalisées par l'entreprise en suivant les recommandations définies dans le présent document. La personne en charge de la mobilité au sein de l'entreprise veillera à mettre en œuvre les mesures décidées et planifiées dans le chapitre 5. Un monitoring pourra être effectué après quelques années permettant d'ajuster certaines mesures et d'évaluer l'impact des mesures mises en place.

## 2. Accessibilité multimodale actuelle au site

### 2.1 Accessibilité en transports individuels motorisés

#### 2.1.1 Hiérarchie du réseau routier

Medistri est située le long de la route de l'Industrie, classée comme route cantonale depuis septembre 2022. À environ 300 mètres à l'est du secteur, se trouve la route d'Avenches, classée route cantonale principale, qui donne accès à la jonction autoroutière. Au sud de la zone d'étude, la route de Vy-d'Avenches, également classée route cantonale principale, rejoint la route d'Avenches. Au nord, se situe l'autoroute A1.

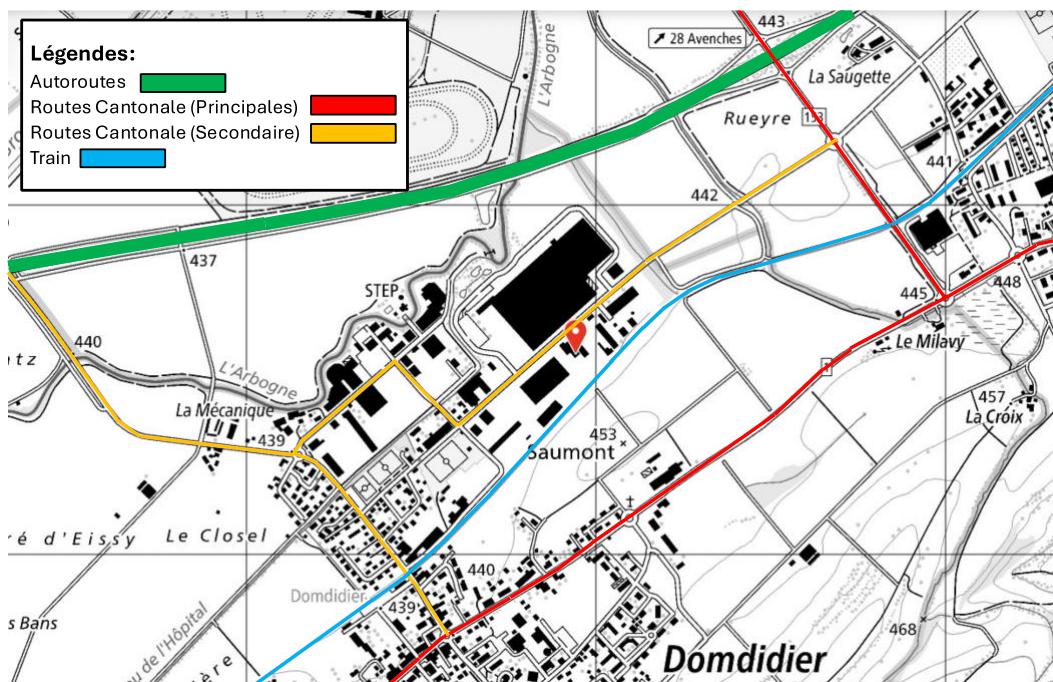


Fig. 7 Hiérarchie du réseau routier situation actuelle (E0)

## 2.1.2 Stationnement

Une analyse de l'occupation des parkings sur le site de Medistri a été effectuée le 12 décembre 2024 à 10h00. Lors du relevé, 50 véhicules motorisés étaient présents sur le site. En tenant compte des absences telles que les congés, les maladies et les autres facteurs externes, 0 place de parking était encore disponible ce jour-là. Ce relevé est jugé représentatif des habitudes de stationnement typiques hivernaux, car il a été réalisé lors d'une journée particulièrement froide en hiver, où l'utilisation de transports doux comme le vélo est presque impossible. De plus, le relevé a été effectué un jeudi, généralement l'un des jours les plus chargés de la semaine pour l'entreprise, ce qui contribue également à l'augmentation du nombre de véhicules présents sur le site. La période choisie, sans vacances majeures ni fluctuations saisonnières marquées, renforce la pertinence de ces observations.

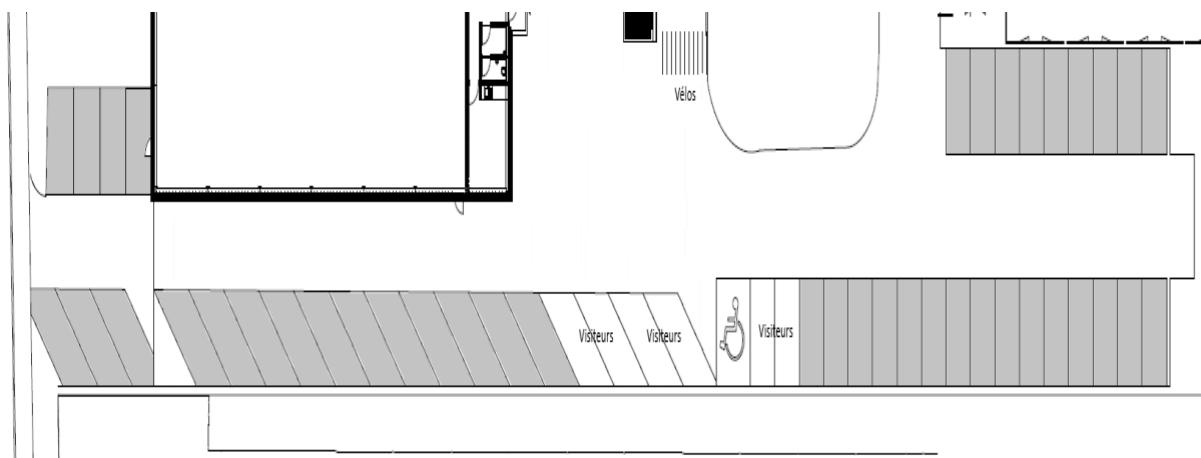


Fig. 11 Offre de stationnement actuel – E0

Types de places	Offre	Demande	
		Occupées	Libres
Collaborateurs	42	50	0
Visiteurs	6	0	6
Vélos	6	1	5
Handicapé	1	0	1

Tab. 1 : Résultats de l'analyse du taux d'occupation

On observe qu'il y a plus de véhicules stationnés que de places disponibles. En effet, de nombreux collaborateurs essaient de se stationner où ils peuvent (en double file par exemple) à cause du manque important de places de stationnement et de l'absence d'autre possibilité à proximité du site.

## 2.2 Accessibilité en transports en commun (TC)

La gare de Domdidier est relativement proche de Medistri (1,1 km).

La principale ligne de train qui dessert Domdidier est la ligne R9, qui relie Allaman-Lausanne-Palézieux-Payerne-Morat avec une fréquence d'un train par heure.

Depuis le 15 décembre 2024, la ligne S5 ne dessert plus Domdidier, elle s'arrête et part dorénavant d'Avenches uniquement. La gare d'Avenches se trouve à 2,5 km de Medistri et il n'y a pas d'aménagement piéton ou vélo qui les relient.

Depuis le 15 décembre 2024, la ligne de bus 557 Domdidier - Russy - Léchelles (- Chandon) s'arrête dorénavant à proximité immédiate du site, avec un arrêt directement Route de l'Industrie.

Il y a une dizaine de dessertes journalières, avec une fréquence densifiée aux horaires de bureau (un bus par heure le matin et en fin d'après) - cela n'est cependant pas adapté pour les horaires décalés.

Il y a également les lignes 544 et 556 qui desservent la gare de Domdidier, mais elles restent trop éloignées pour une utilisation pratique quotidienne des employés.

Globalement, les options de transport en commun dans la région sont limitées, et bien que la gare de Domdidier et les lignes de bus locales offrent une certaine accessibilité, la fréquence des services ne permet pas une alternative de transport fiable pour la majorité des employés, surtout ceux travaillant en horaires décalés ou en postes. Le niveau de service est donc classé **E**, indiquant une couverture insuffisante pour des déplacements efficaces.

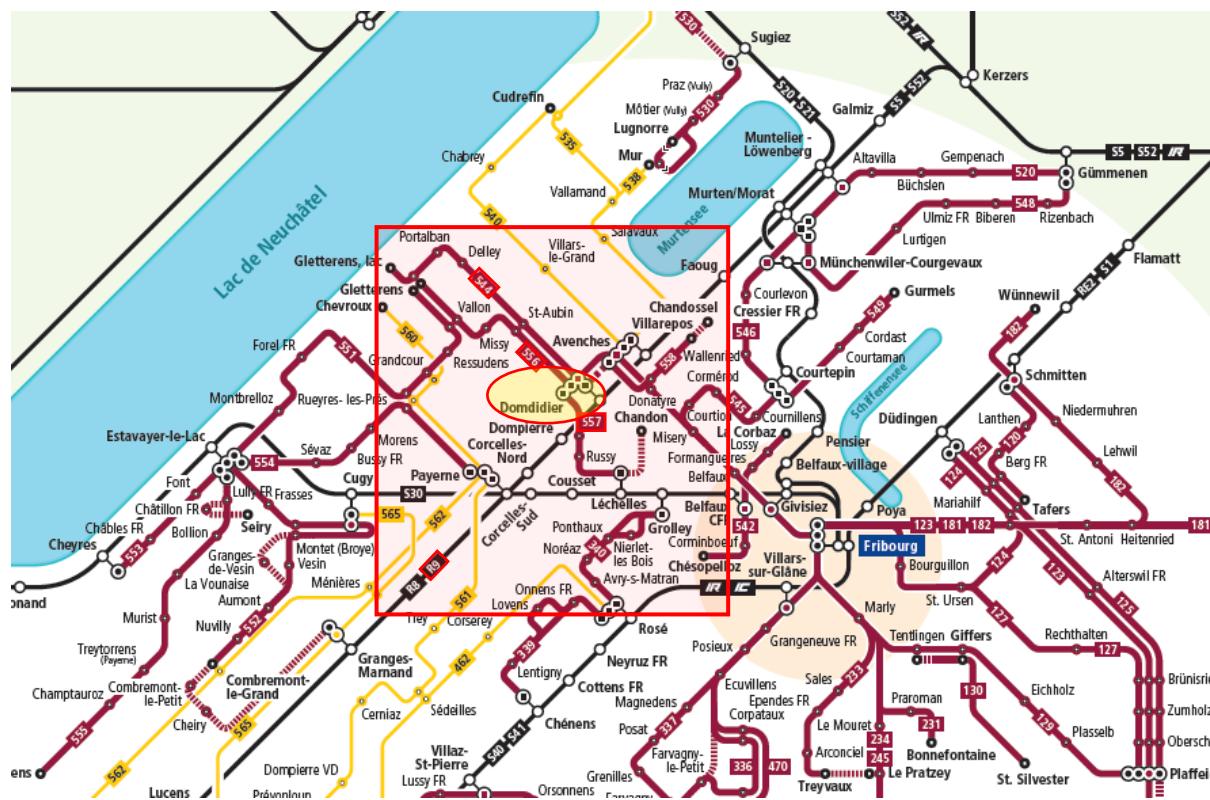


Fig. 12 Carte du réseau des transports publics desservant Domdidier.

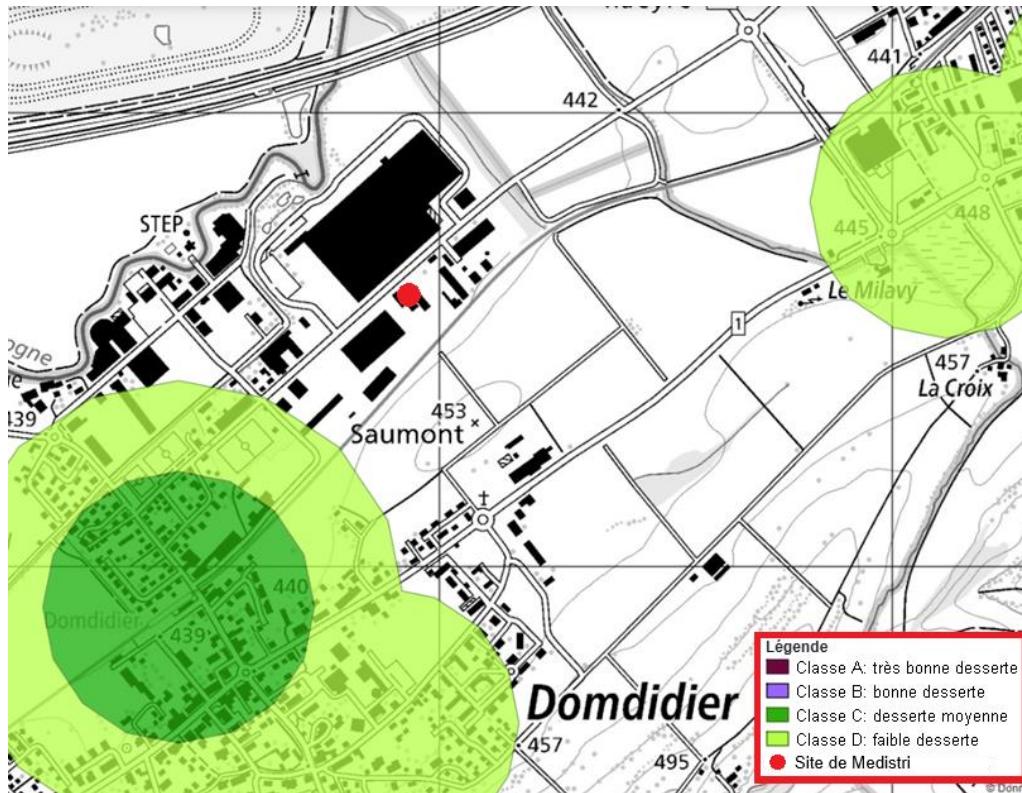
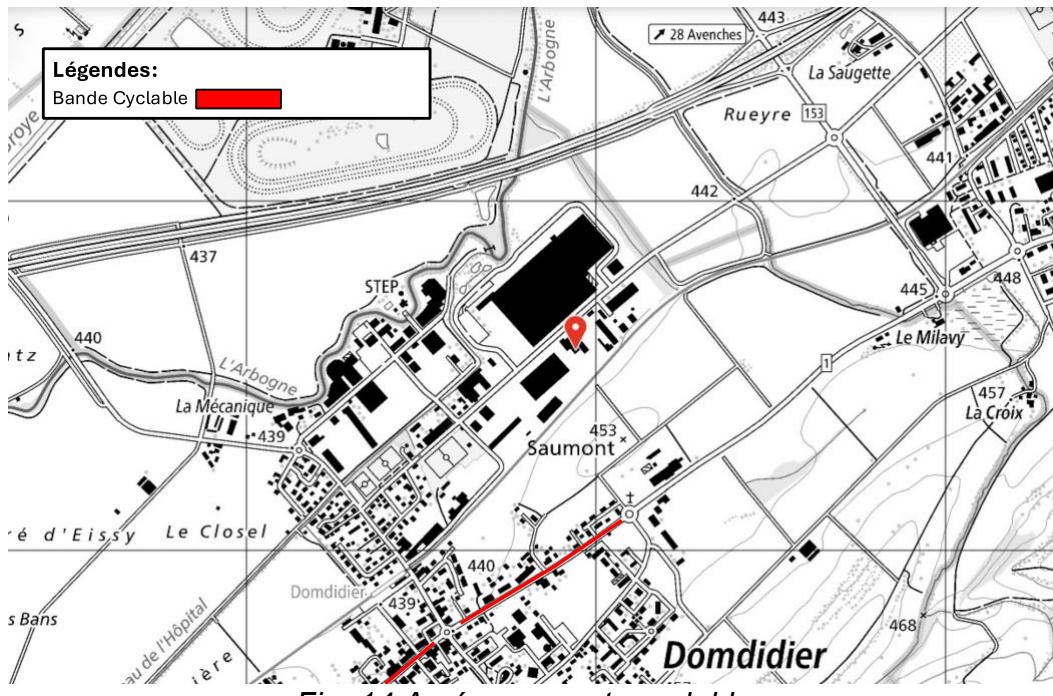


Fig. 13 Carte avec qualité de desserte par TP ARE (site de la Confédération)

### 2.3 Accessibilité en modes doux

Des bandes cyclables sont aménagées sur la route de Vy-d'Avenches, située au sud du périmètre d'étude. Cependant, il convient de noter que cette infrastructure ne couvre pas la distance entre la gare de Domdidier et le secteur d'activité de Medistri.

Dû à l'absence de telles infrastructures sur les principaux axes menant au site, l'usage du vélo comme mode de transport pour les employés de Medistri est peu encouragé, notamment à cause du danger de la co-circulation avec de nombreux poids lourds dans la Zone Industrielle. De plus, le manque d'éclairage sur ces routes représente un risque important, particulièrement en hiver ou aux premières heures de la matinée. Les employés se retrouvent souvent à devoir éclairer leur chemin avec leur téléphone, ce qui est non seulement inconfortable, mais aussi extrêmement dangereux : non seulement ils ne voient pas correctement, mais ils ne sont également pas visibles des autres usagers de la route. Ce manque de sécurité, combiné à la forte circulation de poids lourds, crée une situation anxiogène et dangereuse.



*Fig. 14 Aménagements cyclables*

## 2.4 Temps de déplacement

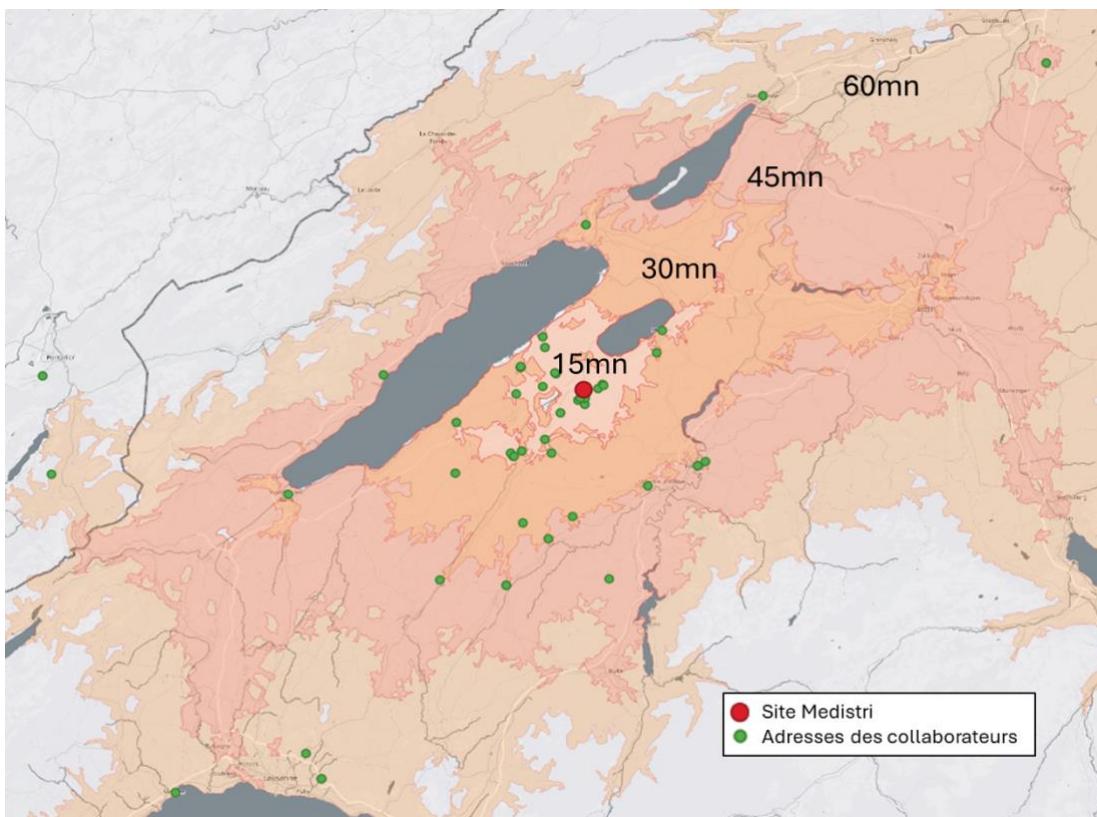


Fig. 15 Carte des isochrones TIM (Transport Individuel Motorisé)

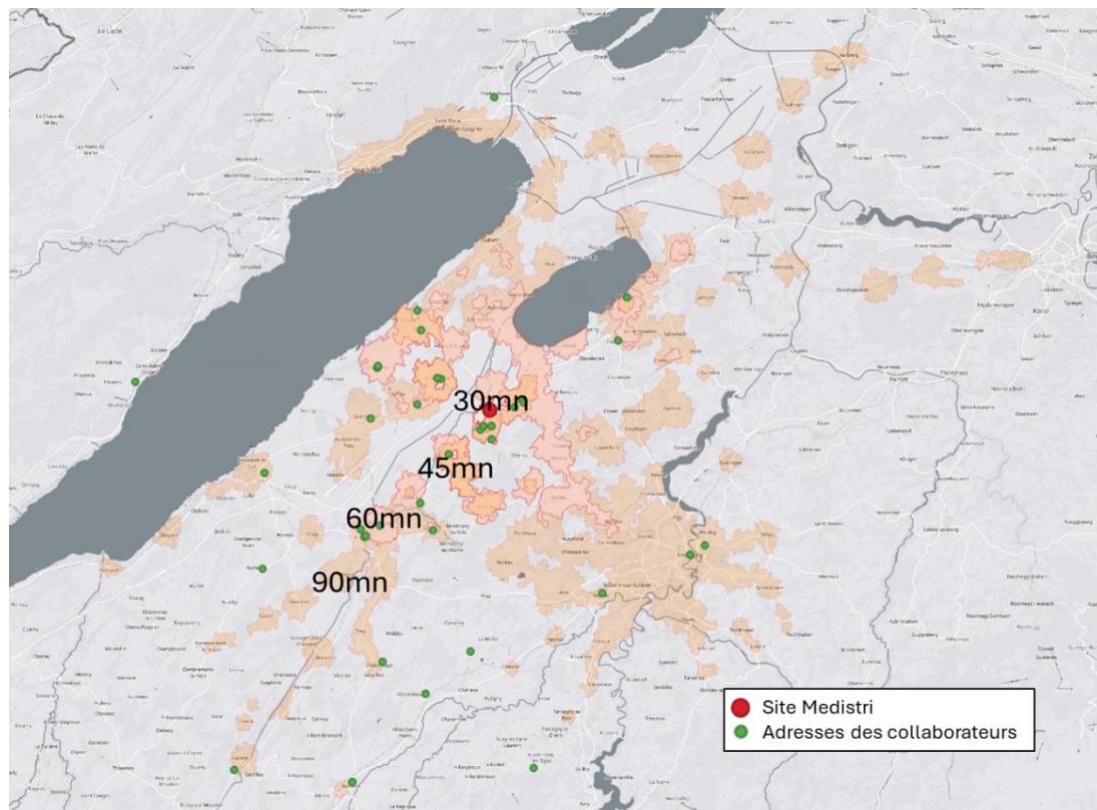


Fig. 16 Carte des isochrones TC (Transport en Commun)

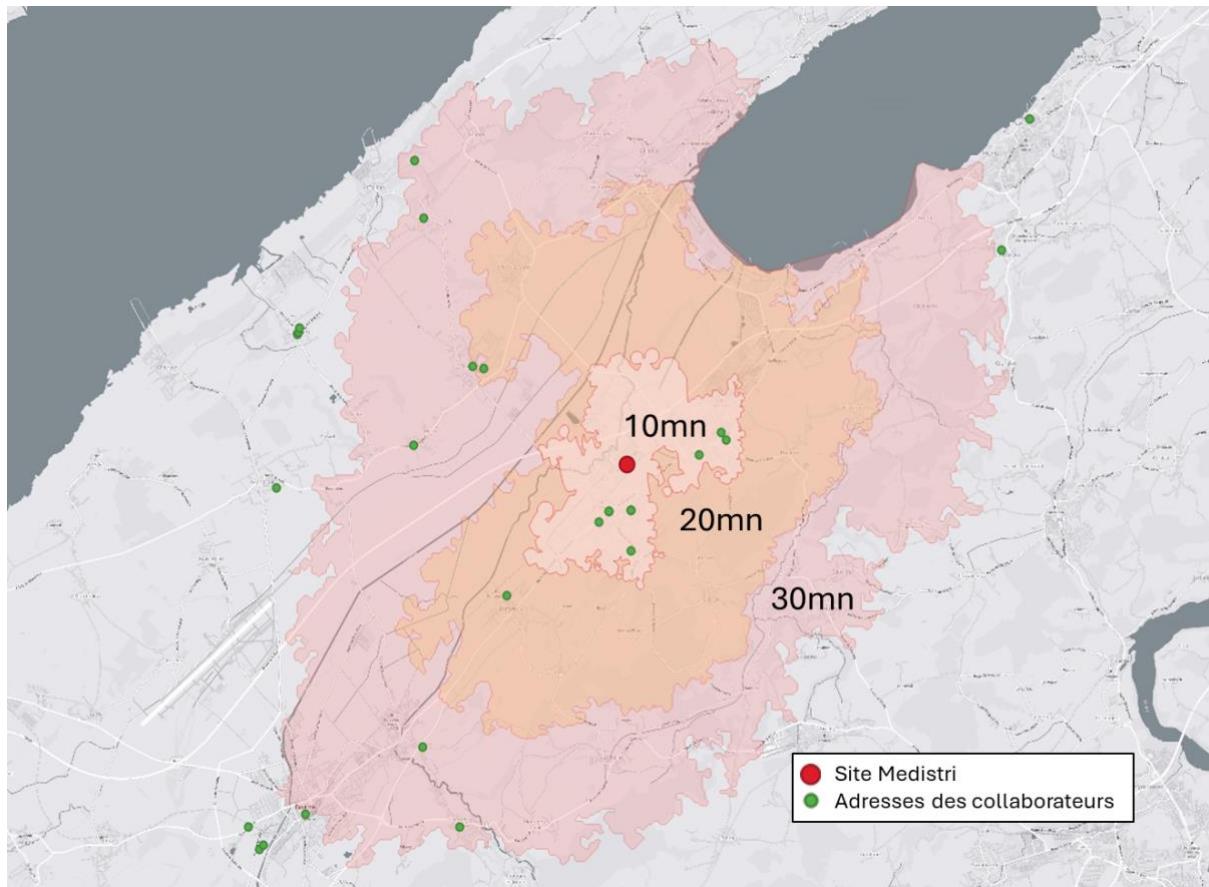


Fig. 17 Carte des isochrones Vélo

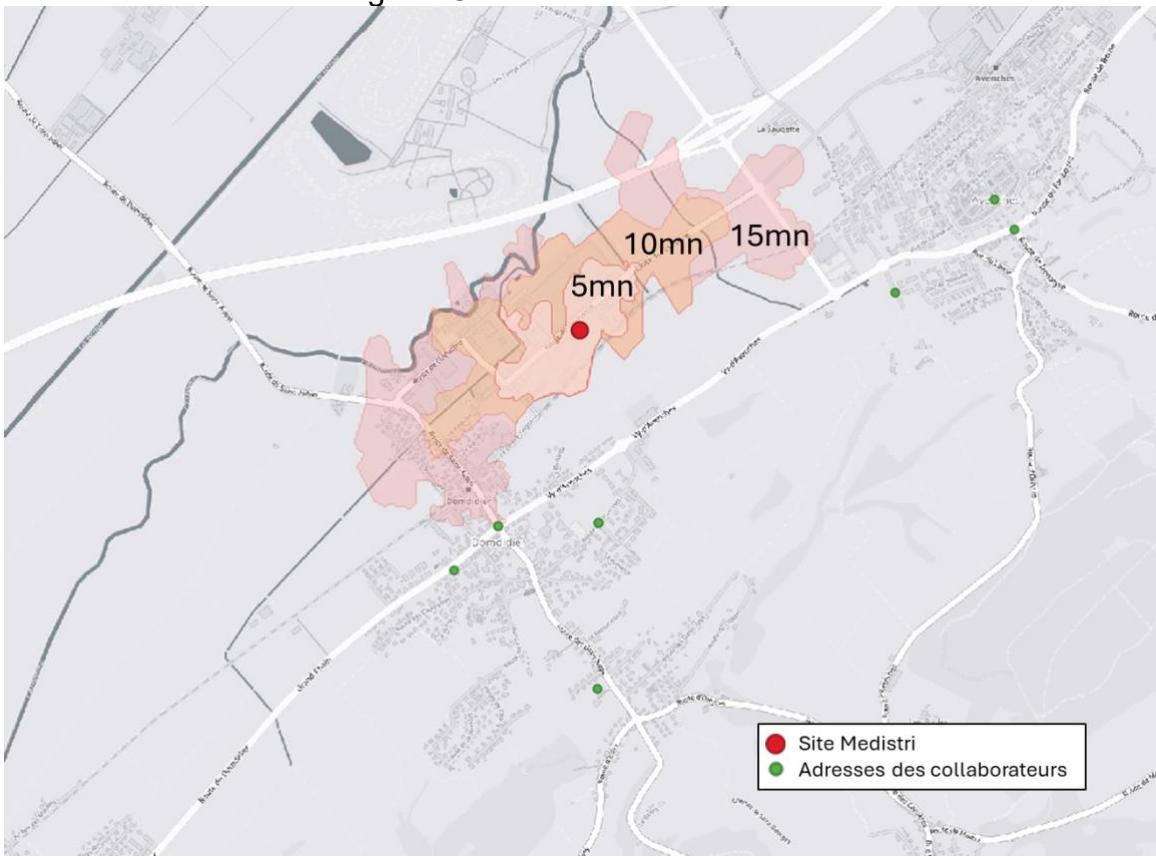


Fig. 18 Carte des isochrones Marche à pied

Les isochrones, qui délimitent des zones où le temps de déplacement est identique, permettent de cartographier l'accessibilité du site par différents modes de transport. À partir des données de localisation des collaborateurs actuels (2024), des isochrones ont été générées en utilisant un calcul du temps de trajet disponible sur des outils comme TravelTime.

Voici un résumé de l'accessibilité en fonction des modes de transport :

**1. En voiture :**

- Environ 42.9% des collaborateurs résident à moins de 15 minutes en voiture de l'entreprise.
- Cette proportion monte à 66.7% pour les trajets ne dépassant pas 30 minutes, et à 82.5% pour ceux sous 45 minutes.
- Seules 6.3% des personnes dépassent 60 minutes de trajet, ce qui montre que la majorité des employés peuvent atteindre l'entreprise rapidement.

**2. En transports en commun :**

- Seulement 22% des collaborateurs habitent à moins de 45 minutes du site en transports publics, ce qui est inférieur à l'accessibilité en voiture.
- 40% des employés ont des trajets supérieurs à 90 minutes en TC

**3. À vélo :**

- 19% des collaborateurs vivent à moins de 20 minutes en vélo, une distance acceptable pour des trajets quotidiens en mode doux.

**4. À pied :**

- Le nombre de collaborateurs vivant à une distance raisonnable (1.5km) pour se rendre à pied au travail est de seulement 6.3%, ce qui suggère des infrastructures piétonnes limitées et un manque d'accessibilité par ce mode de transport.

## 3. Habitudes de Déplacement Actuelles

Les habitudes de déplacements des collaborateurs ont été recueillies grâce à une enquête de mobilité en ligne, réalisée auprès de l'ensemble des employés de Medistri. Afin de garantir la représentativité des résultats, l'enquête devait recueillir au minimum 60 % de réponses (53 collaborateurs). Pour encourager la participation, l'entreprise a rendu l'enquête obligatoire. Après une vérification des données et un nettoyage de la base, 63 réponses (71%) ont été jugées exploitables et prises en compte pour l'analyse.

### 3.1 Déplacements Domicile-Travail

#### Type de Travail

80% des collaborateurs travaillent à plein temps et 74% travaillent en horaires normaux (horaires de journée, pas en 2x8h ou 3x8h ou 2x12h).

#### Télétravail

Le télétravail n'est pas possible pour les employés travaillant en horaires de poste, qui doivent être présents physiquement. Parmi les collaborateurs en horaires classiques, 3.4 % d'entre eux pratiquent le télétravail.

#### Durée Moyenne des Déplacements

Les durées moyennes des déplacements sont basées sur le mode de transport principal utilisé par les collaborateurs :

- **Pour les horaires classiques :**
  - Temps moyen en TIM : 26 minutes
  - Temps moyen en transport en commun (TC) : 36 minutes
  - Temps moyen en vélo : 10 minutes
- **Pour les horaires de 2x8h, 3x8h, ou 2x12h :**
  - Temps moyen en TIM : 12 minutes
  - Les trajets en TC ne sont pas adaptés pour ces horaires.

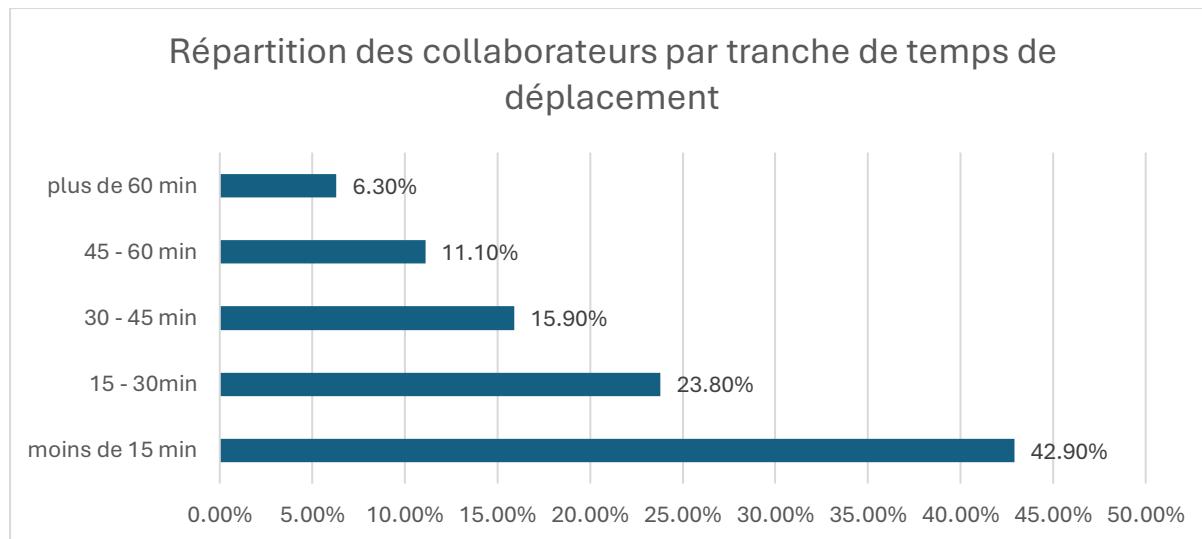


Fig. 19 Répartition des collaborateurs en fonction du temps de déplacement pour se rendre à l'entreprise

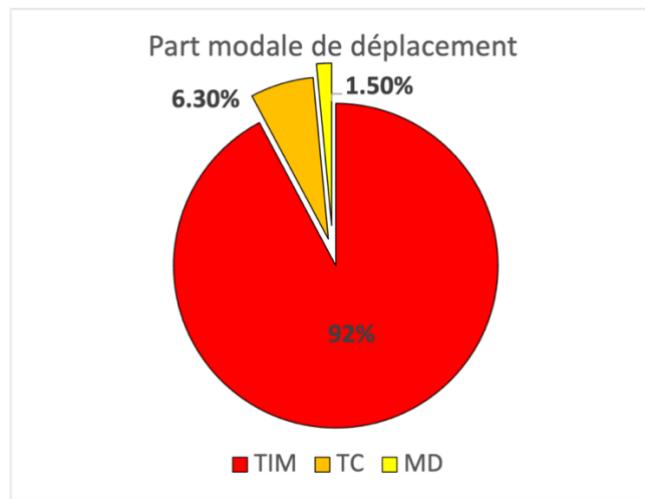


Fig. 20 Part modale des collaborateurs pour venir au travail

Les principales raisons pour lesquelles les collaborateurs choisissent leur mode de transport principal sont liées à des critères de praticité et de commodité. Pour ceux qui utilisent principalement la voiture, les trois raisons les plus citées sont les suivantes:

1. Commodité (facilité et flexibilité de l'heure de départ) (47%);
2. Temps de trajet plus court que les TC (34%);
3. Difficulté à accéder à un autre mode de transport (14%).

### 3.2 Déplacements Professionnels

Il n'y a aucune routine de déplacements professionnels chez Medistri.

## 4. Identification des besoins

L'enquête de mobilité réalisée auprès des collaborateurs de Medistri a permis d'identifier plusieurs besoins concernant les modes de transport. L'aspect environnemental joue un rôle clé dans le choix du mode de transport, et cela se reflète particulièrement dans la préférence des collaborateurs pour l'utilisation des transports en commun et des vélos.

### **Comportement de déplacement des collaborateurs**

Actuellement, 92% des collaborateurs utilisent la voiture mais environ 56% de ses collaborateurs sont ouverts à l'idée d'adopter un mode plus écologique avec des mesures incitatives.

#### **Mesures incitatives envisageables :**

Pour ceux qui utilisent encore la voiture, les facteurs principaux qui pourraient les inciter à opter pour les transports en commun sont :

- Meilleure flexibilité des horaires de transport public (29 % des répondants)
- Réduction du prix des transports public (23 % des répondants)
- Subventions ou aides financières (18 % des répondants)

De plus, les répondants dont le temps de trajet actuel est supérieur à 30 minutes (environ 33.3 %) et ceux ayant des trajets supérieurs à 45 minutes (environ 17.4 %) sont les plus susceptibles d'être motivés à changer de mode de transport.

### **Suggestions des collaborateurs pour la mobilité**

Les suggestions formulées par les collaborateurs pour améliorer la mobilité sont variées et incluent des propositions pour encourager la mobilité douce ainsi que pour développer des alternatives telles que le covoiturage:

#### **Infrastructure & Mobilité douce**

- Mise à disposition de vélos à des points stratégiques comme les gares locales, pour réduire le temps de trajet final.
- Recharge pour vélos électriques gratuite.
- Création de pistes cyclables (sécurisées).
- Mise à disposition de bornes de recharges pour véhicules électriques.

#### **Covoiturage et télétravail**

- Mise en place d'une application de covoiturage pour mettre en relation les collaborateurs.

#### **Aides financières**

- Aide pour les abonnements de transport en commun, afin de rendre ce mode plus attractif.
- Subventions pour l'achat de vélos ou voitures électriques.

**Amélioration des transports publics**

- Demande de création de stations de transport plus proches des sites de l'entreprise.
- Rotation des transports plus fréquentes.
- Navette pour la zone industrielle de Domdidier partant depuis la gare.

Ces retours permettent à Medistri d'identifier les priorités pour encourager l'utilisation de modes de transport plus durables, en particulier le vélo et les transports en commun, tout en développant des solutions adaptées aux besoins spécifiques des collaborateurs.

## 5. Objectif du PME

Medistri souhaite améliorer la mobilité de ses collaborateurs pour leurs trajets domicile-travail et professionnels. Cela implique de promouvoir des solutions de transport innovantes et durables, tout en favorisant le bien-être des employés. L'objectif principal est d'équilibrer les modes de transport pour répondre aux besoins de chacun, tout en réduisant l'empreinte écologique de l'entreprise.

D'après le sondage réalisé auprès des employés, on observe que presque tous les employés privilégient le transport individuel motorisé pour se rendre au travail. Avec notamment une sortie d'autoroute à proximité immédiate du site et un trafic fluide dans la zone, les employés préfèrent largement ce mode de transport par sa flexibilité et sa facilité, mais aussi par le temps de trajet extrêmement réduit face aux transports publics. Il serait extrêmement difficile, même en densifiant le réseau de transports publics, d'être compétitif avec ce mode de transport.

De plus, de nombreux collaborateurs évoquent des contraintes familiales dans leurs choix de transport. Par exemple, les parents souhaitent pouvoir déposer ou récupérer leurs enfants à l'école ou à la crèche, ce qui exige une flexibilité que seul le transport individuel motorisé peut offrir dans la situation actuelle.

Utiliser un autre moyen de transport serait donc une contrainte importante, et le personnel a également noté qu'il n'existe aucun encouragement financier en ce sens (réduction du prix des transports publics, encouragement par des récompenses/primes, subvention pour l'achat d'un véhicule écologique...). Dans la situation actuelle, il paraît donc plus facile d'améliorer le bilan énergétique vis-à-vis des véhicules individuels motorisés que de modifier entièrement les habitudes de transport des collaborateurs.

**Objectifs à intégrer :**

- I. Équiper le parking Medistri d'une borne de recharge pour véhicule électrique - selon le taux d'utilisation qui sera observé, d'autres bornes pourraient être installées par la suite
- II. Poursuite du subventionnement important de l'entreprise pour les repas de tous les employés du mardi au jeudi chaque semaine - les repas sont directement livrés chauds par un prestataire, ce qui évite tout déplacement inutile des collaborateurs le midi. Des cafétérias avec frigidaires et micro-ondes sont également mis à disposition pour tous les employés qui souhaitent apporter leur repas.
- III. Afin de garantir la mise en œuvre et le suivi des mesures définies dans le Plan de Mobilité, l'entreprise prévoit d'organiser en interne diverses initiatives pour encourager la mobilité durable. Cela inclura des campagnes de sensibilisation auprès des collaborateurs sur les options de transport écologique, ainsi que l'organisation d'événements tels que le challenge Bike to Work ou d'autres projets visant à promouvoir la mobilité douce. Par ailleurs, l'entreprise restera attentive aux opportunités de collaboration avec les autorités locales pour soutenir les projets d'infrastructure, comme la création de pistes cyclables ou l'amélioration des transports publics.
- IV. Organisation d'une formation interne annuelle pour tous les employés de Medistri, axée sur la mobilité douce et les enjeux environnementaux. Cette formation a pour objectif de sensibiliser les collaborateurs à l'impact écologique de leurs choix de transport, tout en les encourageant à privilégier des solutions durables telles que le covoiturage, le vélo ou les transports publics.
- V. Décarbonation progressive du parc de véhicule d'entreprise.
- VI. L'entreprise aimerait également encourager l'utilisation du vélo lors des beaux jours pour tout le personnel qui travaille à proximité ( $\pm 20\%$  des collaborateurs), avec par exemple la participation de l'entreprise au challenge Bike to Work. Cependant, comme déjà mentionné, l'absence totale de pistes cyclables sécurisées dans la zone n'encourage pas l'utilisation du vélo, notamment avec la forte circulation des poids lourds induite par la zone industrielle.

De même, il existe des portions importantes sans aucun trottoir piéton en provenance de toutes les directions pour accéder au site de Medistri (que ce soit depuis la gare de Domdidier, depuis le giratoire côté Avenches, ou encore depuis Saint-Aubin).

À cela s'ajoute le manque d'éclairage public sur ces trajets, rendant les déplacements à vélo ou à pied particulièrement dangereux, notamment le matin ou en soirée. L'absence de visibilité expose les cyclistes et les piétons à des risques accrus d'accidents et crée un sentiment d'insécurité. Dans certains cas,

les usagers doivent éclairer leur chemin avec des moyens personnels, comme leur téléphone, ce qui renforce les dangers.

Le canton de Fribourg aurait des projets d'étude en cours pour la route de l'Industrie, qui est récemment devenue une route cantonale. Medistri encourage fortement la mise en place d'améliorations en ce sens pour permettre à ses collaborateurs de se rendre sur site en mobilité douce et en toute sécurité. Il est en effet très difficile d'encourager les collaborateurs à adopter des moyens de transport écologiques alors qu'il n'existe aucune infrastructure sécurisée ni éclairée prévue à cet effet.

## 6. Conclusion

Le Plan de Mobilité de Medistri ambitionne de transformer les habitudes de déplacement des collaborateurs en proposant un réseau de transport diversifié, durable et respectueux de l'environnement. À travers des mesures concrètes telles que l'électrification des véhicules, l'installation de bornes de recharge et la promotion de la mobilité douce, l'entreprise s'engage à réduire son empreinte écologique tout en améliorant le bien-être et la satisfaction de ses employés.

Cependant, la mise en œuvre de ces initiatives se heurte à des défis structurels et topographiques significatifs. La localisation de l'entreprise, au cœur d'une zone industrielle peu adaptée à la mobilité douce, complique considérablement l'adoption de solutions alternatives. L'absence d'infrastructures telles que des pistes cyclables sécurisées, des trottoirs ou un éclairage public suffisant rend les trajets à pied ou à vélo non seulement peu pratiques mais aussi dangereux.

De plus, les contraintes familiales, comme la nécessité pour certains collaborateurs de déposer ou récupérer leurs enfants avec également des horaires variables, renforcent la préférence pour les transports individuels motorisés, qui offrent une flexibilité indispensable. Cette préférence est également accentuée par la proximité immédiate d'une sortie d'autoroute et un trafic fluide dans la zone, qui rendent les trajets en voiture rapides et pratiques. Cependant, cette forte dépendance à la voiture souligne également le manque conséquent de places de stationnement sur site.

Ces obstacles, bien que contraignants, ne réduisent en rien la volonté de Medistri d'investir dans une mobilité plus verte, en incitant progressivement ses collaborateurs à adopter des comportements plus responsables au travers des moyens mis en place par le canton.